

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le 29 octobre 2018 à 19h30, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Lors de cette séance étaient présents(es):

- le conseiller Réjean Sauvé
- la conseillère Aline Nault
- la conseillère Isabelle Paré
- le conseiller Willy Mouzon
- le conseiller Steven Strong-Gallant

Était absent :

- le conseiller Alexandre Zalac

tous formant quorum sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Mme Diane Heroux directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'AVIS DE CONVOCATION a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

226-10-18

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Julie Lemieux constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h38.

227-10-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Rejet des soumissions pour le resurfaçage d'une partie de la rue des Colibris et /ou des parties de la rue des Hérons

Sujet retiré.

228-10-18

Rejet de la soumission pour l'installation d'un chauffage électrique temporaire au Centre socioculturel

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2018, toute la salle mécanique du centre socioculturel a été inondée;

CONSIDÉRANT QU'afin de protéger le bâtiment pendant l'hiver la Municipalité a demandé trois (3) prix pour l'installation d'un chauffage électrique temporaire;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme;

Soumissionnaire	Prix
Ventilation Air Sol	11 210,06\$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur ayant produit le rapport d'évaluation des dommages trouve risqué d'installer un chauffage électrique puisque que la salle mécanique ne rencontre pas les exigences du code du bâtiment en matière de coupe-feu, que des risques d'inondation sont toujours présents et de plus que le système électrique pourrait être sur-sollicité.

CONSIDÉRANT les inquiétudes soulevées par la firme d'ingénierie Enerzam en ce qui concerne l'installation d'un chauffage électrique temporaire dans la salle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'ingénieur seul un chauffage extérieur de type chauffe-chantier est sécuritaire et à l'abri des inondations;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil ne donne pas suite à ce projet et de ce fait rejette la soumission reçue dans le cadre du projet d'installation d'un chauffage électrique temporaire pour le centre socioculturel.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

229-10-18

ClicSEQUR – Nomination de la directrice générale, par intérim à titre de représentante autorisée et responsable pour les services électroniques

IL EST RÉSOLU,

QUE Diane Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

QU'un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et en fait partie intégrante.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

230-10-18

Autorisation de demander une offre de service à la firme Enerzam pour les travaux reliés à l'installation du chauffage temporaire du centre socioculturel

CONSIDÉRANT les dommages causés au centre socioculturel par l'inondation du printemps 2018;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette inondation le système de chauffage doit être entièrement relocalisé puisque que la salle mécanique ne rencontre pas les exigences du code du bâtiment en matière de coupe-feu et que des risques d'inondation sont toujours présents;

CONSIDÉRANT QU'entre temps un chauffage temporaire doit être installé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Cedric Ropartz de la firme Enerzam a déjà été mandaté dans le cadre du projet de réaménagement de l'église;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

Que le Conseil entérine le devis technique présenté par la firme Enerzam.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, par intérim à demander une offre de service à la firme Enerzam pour la demande de prix, la coordination des travaux avec les entrepreneurs, la supervision partiel des travaux et la validation de l'installation du chauffage temporaire du centre socioculturel.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

231-10-18

Autorisation de remettre à Xérox Canada l'ancien photocopieur.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-10-18 par laquelle le conseil autorisait le remplacement du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le transfert des droits de propriété, du photocopieur Xérox WorkCentre 7435 - numéro de série PBB024936, acheté en 2011, à Xérox Canada, le tout conformément à notre demande de service numéro 1-3857096774.

QUE ledit photocopieur soit repris par Xérox Canada lors de l'installation du nouvel appareil et qu'il soit retiré de la liste des immobilisations de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Période de question

Aucune assistance.

232-10-18

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever la séance à **19h40**.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé		
Conseillère siège #4	Aline Nault		
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à **19h 40**.

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, par intérim